



Agence de location pas sérieuse

Par **Mathildabricot**, le **01/09/2025** à **15:28**

Bonjour,

J'ai donné mon préavis en date du 11/08, mon préavis étant de 3 mois, je vais donc payer loyer et charges jusqu'au 11/11. Malgré cela je quitte mon logement actuel le 20 septembre car j'ai déjà trouvé une autre location.

Je n'ai toujours aucune nouvelle de l'agence immobilière pour d'éventuelles visites, alors qu'ils m'ont demandé mes dispo et surtout l'annonce pour la relocation de mon bien actuel n'est restée que quelques jours en ligne.

L'agence immobilière n'a t'elle pas un minimum de devoir pour faire en sorte de relouer le bien ?

Existe t'il un article de loi protégeant les locataires contraints de partir avant la fin de leur bail ?

Par avance merci de vos réponses

Par **Pierrepaulejean**, le **01/09/2025** à **15:41**

bonjour

la relocation ne vous concerne pas

votre obligation est de régler loyer et charges jusqu'à la fin du préavis

le préavis se termine le 10 et pas le 11

avez vous déjà pris rendez vous pour l'EDL de sortie?

Par **Mathildabricot**, le **01/09/2025** à **16:49**

Merci pour votre réponse, non pas de RDV EDL pour le moment

Par **Pierrepauljean**, le **01/09/2025** à **16:53**

faites une proposition de rendez vous pour le 10 à l'heure qui vous convient